

Forbach

INTERCOMMUNALITE

communauté d'agglomération

Réfléchir au développement d'un habitat maîtrisé

Les élus de la Communauté d'agglomération de Forbach se sont réunis jeudi soir pour une séance marathon avant de prendre leurs quartiers d'été. Au programme : habitat, affaires immobilières, développement économique, aménagement du territoire, et création de l'Eurodistrict.

Programme de l'habitat

Tous les six ans, le code de construction impose une redéfinition du PLH (Programme local de l'habitat). Ses objectifs visent, entre autres, à répondre aux besoins en logements et hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. Le nouveau PLH a été présenté durant près d'une heure par Joël Galmiche, du bureau d'études ACEIF. Cinq grandes orientations ressortent de ce nouveau programme qui vise à organiser les conditions d'un développement maîtrisé de l'habitat. Sur ce point, le spécialiste a précisé : « Il convient d'aider les communes à assurer un développement urbain de qualité tout en organisant un dispositif opérationnel pour mobiliser la vacance et développer une nouvelle offre. »

Il s'agit également de poursuivre l'amélioration de la qualité et la modernisation du parc existant ; assurer la diversification de l'offre de logements en développant une offre en locatif et l'accès à la propriété dans le neuf et l'ancien ; répondre aux situations spécifiques ; et conforter le pilotage de la politique de l'habitat. Le PLH sera soumis aux communes pour qu'elles débattent sur les moyens relevant de leurs compétences pour la mise en place de ce programme.

Finalement, cette étude enlance des portes ouvertes. Quelles sont les communes qui ne souhaitent pas le développement et l'amélioration de l'habitat de leurs administrés ? Le tout, évidemment, est de trouver les bonnes formules en adéquation avec le marché immobilier actuellement touché par la crise. « Il faut mettre en place un plan de développement d'une offre locative accessible, assurer la prise en compte des besoins des jeunes et développer une offre en accession à prix modéré », assure Joël Galmiche. Reste plus qu'à trouver les bonnes volontés auprès des constructeurs privés et différents bailleurs.

Eurodev Center

« En moins d'un an, la pépinière Eurodev a su s'inscrire dans le territoire et lui donner



Le Programme local de l'habitat vise à organiser les conditions d'un développement maîtrisé de l'habitat.

une particularité transfrontalière. Elle est capable de créer une vraie synergie entre les acteurs économiques », assure Laurent Kalinowski, président de la Communauté d'agglomération. Les élus ont approuvé le rapport d'activité du délégataire. En effet, la société Interfaces assure la gestion déléguée de la pépinière d'entreprises Eurodev Center depuis mars 2008 dans le cadre d'une convention de délégation de service public. La pépinière compte deux personnes présentes à temps plein et une équipe pluridisciplinaire de dix consultants au sein du cabinet Interfaces.

Les missions de la Pépinière se résument à cinq activités : la détection de projets d'entreprises à caractère innovant, la sélection et l'évaluation de projets de créations d'entreprises, le portage de projets d'entreprises, l'accompagnement en phase de lancement et de développement de l'activité et la gestion de la sortie de la Pépinière.

En 2008, onze projets innovants ont été identifiés et quatre d'entre eux ont été présentés au Comité d'agrément, mais seuls trois ont été intégrés à la Pépinière. Entre mars 2008 et mars 2009, un

total de 69 porteurs de projets ont été accueillis, dont 17 susceptibles de correspondre aux critères d'entrée. Le nombre de

contact pris au premier trimestre 2009 s'est multiplié en raison de la notoriété croissante de la pépinière : 34 porteurs de

projets ont été accueillis, 6 projets innovants ont été identifiés et sont en cours d'instruction. C.D.G.

L'Eurodistrict officialisé en novembre 2009

Le projet de coopération transfrontalière tient à cœur de Gilbert Schuh. L'élu a exposé longuement l'intérêt pour « l'intercommunalité d'adhérer au projet de l'Eurodistrict ». Un premier projet de statuts avait été présenté en décembre 2008 aux conseillers communaux des intercommunalités adhérentes. Les principaux éléments à retenir concernent le périmètre de l'Eurodistrict SaarMoselle. Il recouvrira le Regionverband de Sarbrücken, les Communautés d'agglomération de Forbach et de Sarreguemines, les Communautés de communes de Freyming-Merlebach, du Pays rabinien, du District urbain de Faulquemont, du Warndt et de l'Albe et des Lacs.

L'Eurodistrict aura son siège à la Communauté d'agglomération de Sarreguemines et le bureau de coopération sera localisé au Regionverband de Sarbrücken. L'assemblée comptera 62 sièges, répartis à parts égales entre les collectivités françaises et allemandes. La Communauté d'agglomération de Forbach disposera de 9 sièges. Le montant de la contribution financière par membre adhérent s'élève à 0,80 euro par habitant. L'Eurodistrict devrait être officiellement créé en novembre prochain. Pour Laurent Kalinowski, « c'est un véritable aboutissement, une identification de notre territoire mais aussi un message fort pour notre jeunesse ».